



Réunion de suivi DGAL : « Déménagement Maine » du 23 septembre 2025 COMPTE-RENDU

Paris, le 23 septembre 2025

L'UNSA était représentée par Jérôme Chaur et Nicolas Martel.

La réunion de suivi « **Déménagement MAINE** » de la DGAL a permis de faire une première visite du chantier et tenir un temps d'échange avec les représentants du personnel (administration centrale).



Photos chantier

Les visites pour les agents sont prévues les **23 septembre après midi** et **30 septembre 2025**. Ils auront ainsi l'opportunité de visiter le chantier. Un **café projet** avec des présentations illustrant les futurs bureaux sera organisé **le 2 octobre 2025** pour leur permettre de découvrir les espaces.

Le site de MAINE fait l'objet d'une rénovation en profondeur et vise à mettre les espaces de travail aux normes actuelles, en tenant compte du confort thermique (hiver et été) et acoustique.



Vision 3D d'un exemple d'étage (photo non contractuelle)

Rappel de calendrier : L'emménagement est prévu pour début 2028, avec une réception des travaux attendue fin 2027.

Une concertation avec les agents de la DGAL : Le projet s'inscrit dans un **accompagnement au changement** de **2024 à 2026**, avec des cafés projets et des webinaires successifs pour informer et impliquer les agents. Des ateliers dédiés à l'aménagement de leurs espaces respectifs seront proposés à chaque sous-direction. Une **co-construction du micro zoning** a été menée en **février 2025** avec les agents via des ateliers pour mieux comprendre les métiers et dégager des scénarios, qui ont ensuite été projetés en 3D.



Le flex office : Le ratio flex office retenu est de **0,8**, soit **80 postes pour 100 agents**. Le ratio de **0,8 poste par agent** est une norme déjà adoptée par des entreprises. Des expérimentations comparables sont en cours au **ministère des finances, au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et au conseil régional**.

Pour rappel, l'analyse des habitudes de travail actuelles montre une présence au maximum de 70 % des agents sur une journée.

L'UNSA note toutefois que les retours d'expérience et les études (INRS, ANACT, littérature scientifique) montrent que le flex-office expose plus que d'autres organisations à des risques récurrents (perte de repères, surcharge cognitive, nuisances sonores, difficultés de concentration et de confidentialité), les bénéfices attendus n'apparaissant que si des conditions exigeantes sont réunies. Dans le cas présent, le projet de la DGAL au site MAINE prévoit divers espaces adaptés et repose sur un travail de concertation, ce qui constitue une base favorable. Toutefois, ces bénéfices supposent que l'accessibilité des espaces soit garantie, que des règles de vie partagée soient définies et respectées, et qu'un suivi régulier soit mis en place.

Attributions des postes de travail : Des **postes de travail seront attribués** à certains agents (en situation de handicap ou en télétravail avec un seul jour par semaine). Des **bureaux individuels fermés** seront réservés aux membres du CODIR, et chaque sous-direction disposera de **deux bureaux individuels**.

Pour le reste, les postes de travail ne seront **pas attribués** à des agents. Des casiers dédiés seront disponibles pour déposer leur matériel de travail et effets personnels. **Chaque jour, un agent présent prendra un poste de travail disponible de sa sous-direction** et pourra **changer de poste de travail dans sa journée**, soit dans une bulle, soit en salle de réunion ou en salle silence.

En complément, des **espaces proposés** incluent des **postes alternatifs** (bulles, cabines téléphoniques, salles de réunion, salles silence type « bibliothèque », postes informels : **cœurs de vie, points café**).

En cumul, le projet prévoit d'offrir deux points de travail par agent de la DGAL.

Le mobilier sera étudié pour favoriser le calme et les déplacements : bureaux, parois acoustiques, cloisonnements partiels.

À ce stade, aucun dispositif ou salle permettant à l'agent de s'isoler visuellement du collectif n'est prévu, mais cette possibilité pourrait être étudiée ultérieurement en fonction des besoins.

Enfin, un **règlement intérieur et des règles de vie** en flex-office feront l'objet de discussions avec les agents en **2027**.

L'UNSA a soulevé plusieurs questions, notamment :

- le **niveau de concertation avec les agents** et la possibilité d'installer des cloisons par sous-direction, sous réserve de conserver une luminosité correcte,
- le nombre de places en **salle convivialité** pour prendre ses repas.

L'administration a répondu que le **micro zoning était finalisé** en concertation avec les agents, sous-direction par sous-direction. L'avancement du projet sera présenté début octobre aux agents, avec des aménagements mobiliers adaptables selon les choix de chaque sous-direction.

Concernant les **espaces de convivialité**, 35 places seront disponibles au rez-de-chaussée, en plus de l'espace work-café et des espaces convivialités, étage par étage.

Pour l'UNSA, les bâtiments seront rénovés et devraient donc offrir un confort thermique satisfaisant. Ce projet est aussi un **projet pilote** sur le **flex-office**. Elle restera très attentive à ce que la **concertation des agents soit maximale** afin que le projet soit le mieux accepté possible.

Sur les différentes étapes, la concertation apparaît bonne. La direction de la DGAL et la sous-direction de la logistique et du patrimoine (SDLP), pour la conduite des travaux, sont à l'écoute. Les moyens en conseils ergonomiques et adaptation des locaux sont aussi présents.